



Municipalité de
Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

AVIS PRÉALABLE D'ADOPTION DE RÈGLEMENT

Règlement sur la gestion contractuelle # 432-18

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Ursule :

Qu'un avis de motion fut fait lors d'une séance ordinaire le 5 novembre 2018, et une présentation du projet de règlement a été fait lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 à l'effet que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance subséquente un règlement sur la gestion contractuelle.

Ce projet de règlement fait suite à l'article 938.1.2 *C.M.* qui a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité de Sainte-Ursule adoptée sous la résolution 299/12/10 étant cependant réputée être un tel règlement conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »); L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Lundi, le 3 décembre 2018
Heure : 19 heures 30
Lieu : Salle municipale ou communautaire de Sainte-Ursule
au 215, rue Lessard, Sainte-Ursule

Une (1) copie du présent projet de règlement est déposée à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX
MILLE DIX-HUIT (2018-11-09)


Caroline Dionne, M.A.P.
Directrice générale et Secrétaire-trésorière